



CLES DE TROYES 2022

Convention de partenariat Clés de Troyes 2022

Entre :

Troyes Champagne Métropole, représentée par Monsieur **François Baroin**, Président, habilité à cet effet par délibération du Conseil Communautaire n°

Ci-après dénommée « la communauté d'agglomération », d'une part.

Et :

....., représenté(e) par, dûment habilité(e) à l'effet de signer la présente.

Ci-après dénommée « le Partenaire », d'autre part.

Préambule :

Troyes Champagne Métropole organise l'édition 2022 des « Clés de Troyes » ;

Cette manifestation vise à l'accueil et à l'intégration de l'ensemble des étudiants, d'horizons et de filières diverses, et à en faire « l'évènement phare » de la rentrée universitaire ;

A ce titre, elle est amenée à s'associer à différents partenaires publics ou privés pour organiser l'accueil dédié aux étudiants et à la vie étudiante ;

Considérant que se propose d'apporter son soutien et d'être partenaire de Troyes Champagne Métropole pour l'organisation des « Clés de Troyes » ;

Considérant la nécessité de définir les modalités juridiques, financières, techniques d'un partenariat unissant ces deux entités ;

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

ARTICLE 1^{er} : Objet du partenariat

La présente convention définit les conditions suivantes selon lesquelles le Partenaire accepte de participer financièrement et matériellement à l'organisation de l'édition 2022 des « Clés de Troyes ».

ARTICLE 2 : Déroulement de l'édition 2022 des « Clés de Troyes »

La manifestation se décline comme suit :

Mardi 13 septembre 2022 : « Raid Urbain »

Cet événement se déroulera selon les termes et conditions définis ci-après.

Le Raid Urbain aura lieu le mardi 13 septembre 2022 et constituera la première phase de l'opération « Clés de Troyes 2022 ».

La programmation se déroulera comme suit :

- Départ des 1080 étudiants et remise des récompenses dans l'Espace Argence.
- Dans une ambiance dynamique et festive, cette journée est planifiée telle que :
 1. Départ des étudiants à 13H00 pour 27 épreuves ludiques et sportives dans le cœur de la ville de Troyes,
 2. Accueil des étudiants au retour du Raid Urbain,
 3. Signature de la Charte relative à la Vie Etudiante Responsable,
 4. Remise symbolique des clés de la ville par Monsieur Président de Troyes Champagne Métropole, ou son représentant au Président de la Fédération des Etudiants Troyens ou son représentant en présence de Madame la Préfète –ou son représentant,
 5. Remise des lots de plus grande valeur offerts par les partenaires de la manifestation aux dix premières équipes,
 6. Remise des lots aux équipes classées entre la onzième et la trentième place.

Mercredi 14 septembre 2022 : « Journée Culturelle et de Loisirs »

Il est proposé, en partenariat avec les Musées de la Ville de Troyes, la Médiathèque Jacques Chirac, la Maison du Patrimoine, l'ESTAC et d'autres partenaires, d'offrir une journée culturelle et de loisirs aux étudiants.

L'objectif de celle-ci, est de faire découvrir ces lieux de façon originale par le biais d'animations ludiques.

Jeudi 15 septembre 2022 : « Tremplins Musiques et Initiatives Etudiants et Journée de la FET »

Il est proposé, afin de mettre en valeur le tissu associatif étudiant, d'intégrer la manifestation organisée par la Fédération des Etudiants Troyens-Campus3 comme pour l'année 2021.

Autour de la Fédération des Etudiants Troyes, les associations étudiantes se réuniront dans un village où seront présents l'ensemble des acteurs de la Prévention.

Il s'agira d'associer l'évènement « Course de Baignoires » customisées, organisé par la Fédération des Etudiants Troyens-Campus3 aux « Clés de Troyes - édition 2022 » :

Les étudiants seront invités à se mouvoir leur embarcation en la faisant coulisser sur rondins de bois.

L'évènement devra également, intégrer dans le dossier de sécurité de la manifestation afin de sécuriser les participants et les spectateurs par la mise en place de toutes les mesures de sécurité : sécurisation des personnes et des biens, barriérages, etc.).

Un village d'animations se tiendra sur la place du Préau pour mettre en avant le tissu associatif étudiant ainsi que les partenaires de l'épreuve.

Concernant les Tremplin Musiques Etudiants et Tremplin Initiatives Etudiants, cette compétition sera retransmise sur les ondes de Radio Campus3 (RC3) et sur la page Facebook « Etudier à Troyes ».

Chaque groupe de musique devra produire une maquette qui sera ensuite diffusée sur l'antenne de RC3 et également disponible à l'écoute sur nos réseaux sociaux.

De même, chaque association désireuse de participer au Tremplin Initiatives Etudiant, devra produire un petit clip vidéo de présentation également diffusé sur nos réseaux sociaux.

Les étudiants seront invités à voter pour leur groupe favori ou leur association favorite en émettant un « like » sur la publication idoine. Le gagnant ou les gagnants seront celui ou ceux qui auront obtenu le plus de « like ».

Le lauréat de chaque catégorie se verra remettre un lot d'une valeur de 650 euros et éventuellement d'autres lots.

Dans le cas d'une organisation virtuelle, la manifestation, se décline comme suit :

Le « Rallye Dématérialisé des Clés de Troyes »

En cas d'annulation de l'édition dite « physique » du Raid Urbain, un Rallye dit « Dématérialisé » sera proposé aux étudiants.

Le Rallye des Clés de Troyes aura lieu **du mardi 04 octobre, 12h00, au mercredi 05 octobre 2022**, 22h00 et constituera la première phase de l'opération « Clés de Troyes » 2022.

La programmation se déroulera comme suit : 2000 étudiants participeront à 18 épreuves dématérialisées, hébergées sur le site internet dédié.

Tremplins Musiques et Initiatives Etudiants

S'agissant des Tremplins Musiques et Initiatives Etudiants, ils seront organisés – en partenariat avec RadioCampus3 – en une compétition retransmise sur les ondes de RC3 et sur la page Facebook « Étudier à Troyes ».

Chaque groupe de musique devra produire une maquette qui sera ensuite diffusée sur l'antenne et également disponible à l'écoute sur les réseaux sociaux de TCM.

De même, chaque association désireuse de participer au Tremplin Initiatives Etudiants, devra produire un petit clip vidéo de présentation également diffusé sur les réseaux sociaux de TCM.

Les étudiants seront invités à voter pour leur groupe favori et/ou leur association favorite en émettant un « like » sur la publication idoine. Le gagnant ou les gagnants sera ou seront celui ou ceux qui aura ou auront obtenu le plus de « like ».

Remise des Clés de Troyes et annonces des résultats en cas d'annulation de l'édition dite « physique »

En cas d'annulation de l'édition « physique » du Raid Urbain, il est prévu de faire une remise des Clés de Troyes sous forme d'évènement vidéo « Facebook » puis d'annoncer les résultats du « Rallye » en fonction du classement établi sous forme de clip vidéo ainsi que les résultats des Tremplins Musiques et Initiatives Etudiants. Les résultats seront annoncés et diffusés au plus tard dans les quinze jours suivant la tenue de l'évènement sur la page Facebook « Etudier à Troyes » et sur le site Internet éponyme.

Cela permettra d'associer les partenaires au clip filmé.

ARTICLE 3 : Droits et engagements de la communauté d'agglomération

Troyes Champagne Métropole s'engage à piloter et à organiser l'évènement « Clés de Troyes 2022 ».

A ce titre, elle mettra à disposition les moyens logistiques et matériels nécessaires à l'organisation de la manifestation, ainsi que le personnel nécessaire à son bon déroulement.

Par ailleurs, Troyes Champagne Métropole prendra à sa charge le coût du matériel acquis en vue de l'opération, la réalisation des supports de communication, la signalétique, l'indemnisation des personnels vacataires et des agents de sécurité et des frais liés aux tremplins et à la mise en place du concours « Raid Urbain ».

Troyes Champagne Métropole autorise un représentant du Partenaire à participer à la remise des lots aux gagnants.

Enfin, Troyes Champagne Métropole s'engage à faire figurer le logo du Partenaire sur l'ensemble des supports de communication de la manifestation, hormis les cas où, pour des raisons techniques notamment, ces supports ne le permettraient pas.

ARTICLE 4 : Droits et obligations du Partenaire

Le partenaire s'engage à :

-
-
-

ARTICLE 5 : Assurances

Chaque partie souscrira une assurance couvrant sa responsabilité civile pour les dommages aux biens ou aux personnes qu'elle serait susceptible de provoquer à l'occasion de l'exécution de la présente convention.

ARTICLE 6 : Communication

Les parties conviennent que tout élément de communication lié à la manifestation devra systématiquement et préalablement être validé par la Direction de la Communication de Troyes Champagne Métropole.

ARTICLE 7 : Responsabilité contractuelle

En cas de non-respect, par l'une des parties, de ses engagements tels que stipulés dans la présente, celle-ci est susceptible d'engager sa responsabilité contractuelle vis-à-vis de l'autre partie.

ARTICLE 8 : Annulation de la manifestation

En cas d'annulation de la manifestation qui ne résulterait pas de la volonté d'une des parties, chaque partie supportera seule les conséquences matérielles et financières de cette annulation.

En cas de reprise épidémique, en lien avec les services de l'Etat et notamment la Préfecture de l'Aube, le Raid Urbain pourra être annulé et remplacé par un Rallye Dématérialisé et la Course des Baignoires reportée.

ARTICLE 9 : Durée

La présente convention est conclue à compter de sa signature par les parties et prendra fin à l'issue de la manifestation et au plus tard le 31 octobre 2022.

Toutefois, nonobstant l'hypothèse mentionnée à l'article 8 de la présente, chaque partie pourra résilier ladite convention de façon anticipée, pour tout motif propre, par simple envoi à l'autre partie d'une lettre recommandée avec accusé de réception en ce sens, deux mois au moins avant l'échéance anticipée souhaitée.

ARTICLE 10 : Litiges

En cas de litige quant à l'interprétation ou l'exécution de la présente et après épuisement des voies de recours amiables, les parties conviennent de porter leur différend devant le Tribunal administratif de Châlons-en Champagne.

Fait à Troyes, le

Troyes Champagne Métropole

Le Président

Le Responsable

Le Partenaire